

BRETAGNE 2100 : IDENTITE ET AVENIR LE DEFI POUR LA LANGUE BRETONNE

Ces deux modestes documents nous suggèrent aisément le défi posé à la langue bretonne en termes de renouvellement des générations ; autrement dit, au-delà de savoir qui parle breton actuellement, la question est bien qui le parlera demain et pourquoi, à l'horizon 2100 ?

On a longtemps prédit, de tous côtés, chez les plus sceptiques comme chez ses défenseurs les plus ardents, que le breton passerait difficilement le cap fatidique de l'an 2000, tout comme d'autres prévisions pessimistes avaient pu être faites dès le XIX^{ème} siècle, au moins, qui connut déjà ce syndrome des « derniers Bretons ». Qu'en est-il, alors que nous venons de passer ce seuil du nouveau millénaire ?

MEILLEURS VOEUX !

Comme le laisse à penser la carte de vœux de notre ami, le dessinateur Nono, qui fut Carhaisien d'adoption, le breton est une langue sympathique et chaleureuse, mais aussi un parler de vieux, depuis pas mal de temps d'ailleurs, puisque ce dessin date des années soixante-dix. Ceci n'empêche pas de nourrir un certain optimisme, au demeurant : « Bonne année », dit la femme ; « et joyeuse », lui répond le vieil homme, tout guilleret - *keit 'vimp beo* (tant que nous serons vivants), serait-on tenté de dire, pour reprendre le titre d'une collection de livres et de produits pour la jeunesse.

Ces civilités, au travers de termes dont certains (comme *Bloavezh mad* - Bonne année -, seraient compris d'une assez large frange de la population, expriment donc une réelle convivialité, faite de familiarité et de proximité, mais le port du costume féminin, qui s'est fait plus rare depuis lors (tant en Poher, illustré ici, qu'en pays bigouden, par exemple, et ailleurs en Basse-Bretagne), associe le breton à une génération finissante, sans doute même disparue depuis lors, objectivement, même si c'est toujours la même tendance au vieillissement de la population bretonnante qu'indique la courbe démographique...

Le XX^{ème} siècle, c'est une évidence, a été celui d'un renversement complet de la situation linguistique de la Basse-Bretagne. Il a été marqué, en revanche, par un changement total dans l'approche qu'ont les Bretons, mais aussi les autres, de la langue bretonne, comme c'est sans doute aussi le cas de la plupart des langues minoritaires, au moins en Europe. Le breton, écrivait récemment un journaliste du quotidien **OUEST-FRANCE**, est une langue que l'on parle de moins en moins, mais dont on parle de plus en plus. On le dit de même, en anglais, du gaélique d'Ecosse, comme je viens de l'entendre répéter (à Paris, en décembre) : *we used to speak Gaelic, now we speak about Gaelic*. Le discours sur la langue tendrait donc à remplacer la parole dans la langue elle-même. C'est vrai que la langue bretonne aura de plus en plus une fonction symbolique, voire emblématique et que, outre son usage avéré au quotidien, on doit parler aussi de sa représentation (c'est-à-dire de ce qu'elle représente pour les uns et les autres, bretonnants ou pas).

En effet, tout a basculé en cent ans, le grand changement étant survenu vers le milieu du siècle (1950), lorsque les familles ont cessé de transmettre directement la langue à leurs enfants, comme l'a montré F. Broudic dans sa thèse et diverses études, pour des raisons complexes et même diverses qui renvoient à ce qu'on a parfois appelé l'« identité négative » des Bretons (Elegoët, Simon, Le Coadic etc.), thème évoqué par Michel Denis dans son cours.

Les habitants de la Basse-Bretagne, dans leur grande majorité (plus des trois quarts), pratiquaient surtout le breton il y a moins d'un siècle encore, puisqu'on estime que c'est à la veille de la guerre 14 que l'on a atteint le maximum de locuteurs, ne serait-ce que du fait de la démographie rurale : quelque 1,2 million, dit-on (sur 1,5 m de Bas-Bretons environ). Vers le milieu du siècle encore, selon les estimations de Gourvil (1952), on comptait près d'un million de bretonnants plus ou moins actifs. Mais il n'y aurait plus en cette fin de siècle qu'un petit quart de million, quelque 240 000 locuteurs et encore, tous ne la pratiquent pas, ni ne le parlent pas toujours avec la même aisance, même si l'on sait que le nombre de bretonnants passifs serait toujours supérieur (360 000, selon Anna Quéré, 2000). Peut-être n'est-ce pas si mal, finalement, après un siècle où la langue bretonne a beaucoup souffert dans l'ensemble. Mais nous sommes aujourd'hui au stade d'une identité plus positive et même davantage créatrice, estime-t-on.

Voilà donc les impressions mélangées, à la fois sympathiques et négatives, sinon alarmantes pour d'aucuns, que nous suggère ce gentil dessin humoristique, lequel est à l'image même d'une attitude qui semble souvent prévaloir autour du sort de la langue bretonne : un certain pessimisme actif.

BONNES VACANCES BRETONNANTES !

Le second document est la page de couverture d'un cahier de vacances pour les très jeunes apprenants, les bretonnants de l'avenir (du CP au CE 1), travail de longue haleine dû à notre collègue Y.B. Kemener, enseignant public (à Châteaulin), dans une série éditée par l'association **AR FALZ** au cours des années quatre-vingt-dix.

L'enseignement du breton est, en effet, au centre des préoccupations de nombreux mouvements et de diverses associations, de tendances fort diverses d'ailleurs (jadis catholiques, surtout dans la première partie du siècle, puis aussi largement laïques à partir des années trente, plus souvent encore associatives ou militantes désormais, mais aussi nouvellement institutionnalisées), et ceci depuis un siècle au moins, car la transmission de la langue est bien au centre de la problématique de ce qu'on appelle le « mouvement breton ».

On peut d'ailleurs distinguer deux périodes successives dans cette histoire de la revendication bretonnante, comme en ce qui concerne la place du breton dans l'enseignement.

Une première période peut être qualifiée d'exclusion complète de la langue bretonne du nouveau système d'enseignement mis en place à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, notamment pour l'application des lois Ferry, du fait d'un choix délibéré des autorités ministérielles et académiques de n'utiliser que le français pour scolariser les jeunes bretonnants dans les nouvelles écoles primaires. Ces choix ont été exprimés dans maintes déclarations officielles qui tentaient toutes de justifier cette politique linguistique radicale. Certes, il y eut pendant un certain temps une utilisation empirique ou pragmatique du breton à la base, comme c'était le cas au XIX^{ème} siècle dans les « petites écoles », notamment dans l'enseignement confessionnel, très répandu ; mais la tendance, là aussi, est bien à un alignement de l'enseignement privé sur l'école publique toute en français, particulièrement après la création du certificat d'études. Notons, toutefois, que cette même période (fin XIX^{ème} et début du XX^{ème}) voit un certain développement des « études celtiques » au niveau universitaire. Des diplômes (comme le D.E.C.) furent d'ailleurs créés au début du siècle. Ils existent encore, notez-le, à côté des nouveaux diplômes obtenus ensuite dans les années quatre-vingt...

Cette même période voit, très logiquement, se développer une revendication linguistique en réaction à cet état de fait, portée qu'elle est par ce qu'on appellera désormais le « mouvement breton », aujourd'hui centenaire (baptisé en breton « *emsav* »), dont on situe généralement la genèse peu avant 1900. Notons que, loin d'être un parti ou un groupe monolithique, ce mouvement d'idées a toujours été fort divers dans son expression, tout un chacun « tirant à hue et à dia » (expression utilisée par R. Hemon, en 1947), car il a recouvert différentes idéologies.

Ainsi, avant la première guerre mondiale remarque-t-on le positionnement républicain d'Anatole Le Braz, dont le parcours original vient d'être mis en lumière par Y.B. Piriou dans deux ouvrages qu'il a consacré à l'auteur (1995, & 1999), intellectuel et universitaire, fils d'instituteur, qui défendait avec constance la cause de sa langue maternelle ; mais, pas plus que ses pairs (pensons au doyen Dottin, par exemple, à l'Université de Rennes, après d'autres Républicains affirmés comme Joseph Loth, dont le fils sera pourtant plus tard candidat radical-socialiste à la députation), il ne réussira nullement à infléchir les positions gouvernementales à ce sujet, comme le prouvent les déclarations postérieures (en 1925 encore) du ministre De Monzie, dont Le Braz fut pourtant assez proche.

On relève, de même, dans l'éphémère revue **BRUG / BRUYERES** d'Emile Masson (parue en 1913), autre figure du progressisme breton, notamment en Morbihan, « saint anarchiste » selon ses biographes, un discours libertaire qui, s'adressant au peuple paysan, visait à « arracher » la cause de la langue bretonne à la réaction cléricale, sans faire chorus avec les « bleus » qui, comme le radical Yves Lefebvre, dont la revue (**LA PENSÉE BRETONNE**) était très lue des instituteurs (« la meilleure partie des abonnés »), voulaient jeter le breton avec l'eau du bain, n'hésitant pas à traiter la langue bretonne de « vaincue, qui n'a pas produit un seul chef d'oeuvre »...

Car, de fait, c'est surtout dans les milieux cléricaux et conservateurs, alors restés très influents, que se développait un mouvement bretonnant, lié notamment à l'action catholique (avec le mouvement culturel de langue bretonne *Bleun-Brug*), autour d'un slogan déjà ancien, *feiz ha Breiz* (foi et Bretagne), qui visait à perpétuer cette alliance séculaire de la langue bretonne et de la foi catholique, déjà bien amorcée depuis la Contre-Réforme du XVII^{ème} siècle. La presse de ces mouvements, abondante à partir des années 1900, sous forme de revues

diocésaines, fort lues, comme les diverses pétitions ou prises de position sur le sujet, visaient à conserver en l'état les coutumes, comme les costumes, la langue n'étant qu'un des éléments de cette « tradition » réputée immuable, à laquelle on opposait alors les dangers du « progrès », comme bien souvent de la ville... C'est pourquoi ce discours d'opposition, voire le plus souvent de réaction, ne rencontra qu'un écho limité parmi les populations qui aspiraient au mieux-être, mais qui continuaient cependant à pratiquer massivement la langue bretonne, qui n'était d'ailleurs pas associée nécessairement dans leur esprit à ces mouvements, alors que la frange jeune était désormais largement bilingue, puisqu'elle était depuis un certain temps déjà alphabétisée essentiellement en français.

L'entre-deux-guerres voit la poursuite de ce même schéma (appelé depuis « diglossique » par les linguistes), comme de ces revendications, notamment dans les milieux catholiques, avec l'introduction d'un certain enseignement du breton, comme de l'histoire-géographie à partir des années 1934-1935, dans le diocèse de Quimper et Léon, par exemple, sans oublier les prises de position de l'évêque bretonnant de Vannes (originaire du Goélo), Mgr Tréhiou, alors que le « mouvement breton » connaît une nette radicalisation au niveau politique, avant diverses « dérives » bien connues durant les années de guerre.

NOUVEAU DISCOURS BRETONNANT

La nouveauté vient alors d'un nouveau discours, celui du mouvement *Ar Falz* (La Faucille), créé en 1933, qui milite pour l'introduction d'un enseignement de breton, et par le breton, à l'école primaire de la République, comme dans les Ecoles Normales etc. L'exemple mis en avant dans les articles et les pétitions (comme celle de 1934, n° 20 de la revue) est celui de l'URSS qui, estiment-ils alors (c'est la position de Sohier, proche du dirigeant communiste Cachin), a su répondre aux aspirations de ses minorités linguistiques. Ce discours, qui lie l'autonomisme et le progressisme communiste, est une réelle nouveauté, dans la mesure où il fait du breton la langue du « peuple » (au sens de prolétariat), thème qui reprend les positions « prolétariennes » de Masson, voire d'un « peuple breton », mais il ne convainc qu'une fraction assez limitée des enseignants laïcs auxquels il s'adresse pourtant en priorité (quelque centaines de sympathisants tout au plus, estime-t-on).

Dans le même temps s'est créé un mouvement pour « le breton à l'école » (*A.B.E.S. : Ar Brezoneg Er Skol*) qui fait voter un vœu plus neutre par une majorité de communes de Bretagne (y compris de Haute-Bretagne), partant de la commune de Guerlesquin dans les monts d'Arrée, à l'appel de l'élus républicain et bretonnant Charles Rolland, lui-même « barde » et écrivain (auteur de pièces de théâtre et de poèmes au début du siècle), mais aussi homme de gauche, voire d'extrême-gauche, proche des protestants trégorrois progressistes, au caractère très affirmé depuis des décennies, puisqu'il avait même peint sa maison en rouge pour défier en plein bourg la réaction cléricale, disait-on (Giraudon, 1985).

On peut penser que c'est sous cette influence républicaine et même vaguement progressiste (bien illustrée également par d'autres élus trégorrois de cette même époque) qu'une certaine reconnaissance de la langue bretonne apparaîtra dans la seconde moitié du siècle, par delà les aléas de l'Occupation et même de la collaboration, qui sera le fait d'une fraction du « mouvement breton » (essentiellement la mouvance nationaliste, mais aussi divers régionalistes) avec, toutefois, de notables exceptions (Charles Rolland, quant à lui, était ami de Marcel Hamon, futur député communiste des Côtes-du-Nord à la Libération, de même que Armand Keravel était un proche de Tanguy Prigent, figure de la S.F.I.O et de la Résistance, ministre socialiste dans le premier gouvernement de la IVème République...).

Un certain mouvement d'opinion s'était d'ailleurs affirmé dès la fin des années trente, bien avant la guerre. Pour l'anecdote, au *Gorsedd* des « bardes » de 1937 (manifestation culturelle annuelle de type régionaliste), après une réception au château de Coat an Noz, chez Sir Robert & Lady Mond (Maï Manac'h), figures de l'époque en Trégor, on annonçait ainsi que, suite à cette campagne d'*Ar Brezoneg er Skol*, 286 conseils municipaux de Bretagne avaient voté un vœu pour l'enseignement du breton à l'école, appuyé également par la commission de l'enseignement de la Chambre des Députés (élus du Front Populaire donc), à l'unanimité de ses 44 membres (dont trois Bretons).

Ainsi, l'introduction du breton dans l'enseignement primaire durant la guerre (arrêté Carcopino de 1943) apparaît plutôt comme une parenthèse dans une histoire complexe (avec la proposition de loi Trémintin en 1936, puis un rapport favorable en 1937 etc.), mais qui de fait excluait toujours le breton de l'école de la République.

Après une première proposition formulée par les députés communistes à la Libération (proposition de 1947 qui ne fut pas examinée), une loi est votée à l'unanimité fin 1950, puis promulguée en 1951 (le 11 janvier), à l'initiative du député S.F.I.O. de Toulouse, Maurice Deixonne, spécialiste de l'école, non sans vives polémiques d'ailleurs, mais avec l'appui de députés de divers horizons politiques (P.C.F., M.R.P. etc.). Cette loi, dont René Pléven signera les décrets d'application en tant que Président du Conseil (en 1952), est fort modeste, puisqu'elle permettait seulement l'introduction d'un enseignement facultatif du breton, comme d'autres langues de France, mais au niveau du secondaire uniquement (les points obtenus ne comptant d'ailleurs que pour la mention au baccalauréat, dans un premier temps), à une époque où seule une minorité d'élèves suivait un tel enseignement long. Mais on note parallèlement divers efforts pour utiliser le breton dans l'enseignement primaire, à titre individuel ou associatif, notamment autour des groupes d'enseignants comme *Ar Falz* pour le public et *Bleun-Brug* pour le privé...

L'APRES 1968

Un second pallier dans le développement du breton à l'école apparaît peu après 1968, qui marque une nette rupture dans les esprits, le breton devenant en quelque sorte une des multiples « causes du peuple » qu'embrassent, avec plus ou moins de bonheur, divers mouvements marqués par l'idéologie gauchisante ou même « révolutionnaire » (disaient-ils) de cette période, avec l'irruption de la jeunesse, voire de la « rue » dans le débat.

C'est alors que la mouvance bretonne, marquée par les séquelles de la dernière guerre, s'affirme résolument progressiste... Sous la pression de mouvements revendicatifs nouveaux, très actifs alors, qui la poussent à gauche (comme *Galv* [Appel], qui regroupe *Ar Falz*, la Jeunesse Etudiante Bretonne et l'UDB), appuyés par les syndicats d'enseignants et d'étudiants, les décrets Guichard de 1971 élargissent la place du breton dans le secondaire et les cours se multiplient désormais dans les lycées, souvent en fonction de la présence militante de jeunes enseignants, fraîchement sortis de l'université (surtout de Rennes à l'époque, où le breton s'étudie, mais seulement comme option), alors que la langue bretonne reste connue d'une frange importante de jeunes et que beaucoup d'autres souhaitent déjà l'apprendre, comme nous l'avons constaté et pu parfois même le mesurer en chiffres lors de nos années carhaisiennes (années soixante-dix).

Puis c'est la Charte Culturelle de Bretagne (signée officiellement en 1977 par le Président de la République, Giscard d'Estaing, et les collectivités territoriales, y compris le Conseil Régional de l'époque, mais également le département de Loire-Atlantique, placé depuis 1942, comme l'on sait, en dehors de la Bretagne administrative), ce qui donne un certain élan à l'enseignement du breton dans le secondaire, en étendant les dispositions en vigueur au premier cycle (c'est-à-dire au nouveau collège, lieu de passage obligé de tous les élèves ou presque désormais), mais aussi en créant une « option » breton (à partir de la quatrième, relayée ensuite en seconde etc.), ce qui assurera à la langue bretonne, ainsi nouvellement reconnue par l'Etat dans son « égale dignité », un statut officiel alors enviable de « langue vivante » (LV II ou LV III), statut qui sera confirmé plus largement et conforté durant les années Mitterrand (avec l'octroi d'un certain nombre de postes d'enseignements, de nouveaux diplômes universitaires, ainsi que des concours de recrutement etc.).

Mais la question du breton à l'école élémentaire, maternelle et primaire, restait alors entière. Or c'est à cet âge que l'on situe généralement la meilleure période pour l'apprentissage précoce des langues, comme le montrait déjà la recherche sur le bilinguisme (au Québec, par exemple). C'est alors, en 1977, que ce se sont créées les premières écoles « bilingues » : les écoles *Diwan* (Germe), créées par des parents (militants culturels...) sur le modèle associatif de l'*ikastola* basque, elle-même inspirée des modèles américains (modèles définis par Mac Key) et contre-culturelle ; la scolarisation était basée sur l'immersion ou bilinguisme immersif précoce (apprentissage par la langue dès la maternelle, soit le modèle D de Mac Key).

Parallèlement s'ouvraient aussi des classes bilingues dans l'enseignement public, à l'initiative d'autres parents d'élèves (avec une première ouverture à l'école rurale de Saint-Rivoal dans les Monts d'Arrée), selon le principe du bilinguisme paritaire, autre modèle (appelé modèle C de Mac Key) également appliqué dans d'autres aires minoritaires (gaélique, gallois etc.).

C'est ce modèle qui sera adopté de même par l'enseignement catholique de Bretagne lorsque les classes bilingues se développeront dans les années quatre-vingt. Aujourd'hui, trois modèles coexistent donc en matière d'enseignement du breton : le modèle classique d'apprentissage d'une autre langue à raison de quelques heures par semaine (dit modèle B), le bilinguisme dit paritaire (enseignant à égalité les deux langues) et le bilinguisme immersif.

Si des oppositions sont apparues, elles concernent surtout le statut de telles classes ou écoles au sein de « l'école de la République », davantage que le bilinguisme en tant que tel ou la sauvegarde de la langue bretonne, qui semble faire l'unanimité. De fait, depuis le dernier quart du siècle, la disparition des derniers bretonnants monolingues semble avoir changé la nature du débat, vu au plan strictement national : tout le monde parlant couramment français (« langue de la République » désormais), le problème de savoir qui parle ou parlera breton peut sembler marginal aux plus sourcilleux des défenseurs d'une identité nationale fût-elle exclusive.

QUI APPREND LE BRETON EN 2000 ?

Qu'en est-il quantitativement de cet enseignement du breton à présent ? Il y a quelques années, l'association des élus bretonnants (qui regroupe des personnalités, maires ou députés et conseillers de diverses tendances) estimait que, pour assurer un renouvellement satisfaisant des bretonnants les plus âgés, qui allaient disparaître inéluctablement, il fallait qu'environ 10 000 élèves soient scolarisés en enseignement dit « bilingue ».

Les chiffres étaient alors très inférieurs. Aujourd'hui, nous nous en approchons, certes trop lentement, mais assez sûrement, puisqu'on compte pour cette année scolaire (2000-2001) quelques 7 000 élèves dans les trois filières dites « bilingues », plus de 2 500 dans les classes *Diwan*, presque autant dans les filières bilingues « paritaires » de l'enseignement public promues par les parents de *Divyez* (environ 2 300) et un peu moins (2 000) dans l'enseignement catholique, soutenu par l'association *Dihun*...

C'est sans compter, bien entendu, une dizaine de milliers d'élèves qui suivent un enseignement facultatif de langue (LV II, LV III, cours facultatifs, initiation etc.) dans les divers établissements, soit au total environ 20 000 élèves de l'Académie (ce qui ne fait tout de même que moins de 5% du total).

Mais il ne faudrait pas oublier les cours du soir et autres stages, parfois organisés de façon professionnelle (*Stumdi*, *Roudour* etc.), qui apprennent le breton à quelques milliers de personnes (12 000, estime-t-on). C'est dire qu'il y a là, d'ores et déjà, un potentiel relativement important de nouveaux bretonnants, ce qui correspond aussi à des emplois : plusieurs centaines dans l'enseignement, comme dans les divers métiers de la culture et de la communication (animation, édition, médias etc.). C'est aussi là, bien sûr, notamment pour nos étudiants (quelques centaines), une perspective qui devrait les motiver à « parler breton » avec confiance pour l'avenir.

On entend également dire qu'il serait bon qu'un plus grand nombre d'élèves, voire pour certains l'ensemble de ceux qui sont scolarisés en Bretagne, apprennent des rudiments de langue bretonne (quelques centaines de termes). Cette idée avait déjà été émise par le Recteur Lhostis dans les années quatre-vingt-dix, en termes de patrimoine, mais elle n'a pas abouti alors. L'enseignement obligatoire (au moins en termes d'offre scolaire) de la langue corse (2000) peut-elle être un modèle pour le breton ? Si oui, à quel niveau ? Il ne serait peut-être pas superflu d'engager le débat.

CONSENSUS ?

Un certain consensus semble s'être dégagé dans la population, notamment en Basse-Bretagne, à savoir plus des trois-quarts des personnes interrogées, voire 90% des plus jeunes (au vu de sondages récents - 1997). Le même sentiment se retrouve chez nombre d'élus et de responsables à différents niveaux (y compris ministériel en 2000...). Ce bilinguisme institutionnalisé ne serait donc plus désormais qu'une affaire de mise en oeuvre, sorte d'« intendance » destinée à suivre un mouvement (bien ?) engagé. On parle dès lors, à juste titre, de concours spécifiques, voire de plan d'ensemble pour la formation des maîtres et futurs professeurs bilingues. Des besoins et des insuffisances apparaissent, en effet, à chaque rentrée scolaire. C'est le lot de beaucoup d'écoles, me direz-vous. Mais le problème est ici dans l'urgence et même dans une urgence absolue.

Les deux courbes sont, en effet, les suivantes : déclin des parlers « natifs » du simple fait de la démographie, ce qu'il reste au début du XXIème siècle de ce quart de million de bretonnants hérités, à la façon des siècles passés, ceux qui ont appris le breton de façon spontanée ou par imprégnation, parmi leur entourage familial ou autre, cela face à un renouveau individuel limité, nécessairement volontariste.

La situation du breton dans l'enseignement comme dans son environnement ne diffère pas fondamentalement toutefois de celle d'autres langues comparables : gaélique d'Écosse, avec quelque 5 000 enfants scolarisés pour moins de 100 000 locuteurs (preuve qu'il n'existe pas de seuil pour maintenir une telle pratique bilingue) ; gallois, exemple d'un renouveau par le bilinguisme scolaire en deux générations et la médiatisation de la langue ; modèle basque (environ 5 000 élèves « bilingues » scolarisés en France), avec un contraste frappant entre

les deux côtés des Pyrénées. Au-delà des Pyrénées basques, en effet, comme au Pays de Galles, la tendance est à l'inversion de ces deux courbes (environ un demi-million de locuteurs), grâce à une pratique renouvelée chez les plus jeunes, du moins en principe, ce qui assure de meilleurs indices de « vitalité linguistique ».

Ceci étant, l'école ne peut à elle seule suppléer la famille d'antan, voire la société actuelle dans son ensemble, celle qui a remplacé un peu partout ce qu'on nomme commodément la société « traditionnelle », c'est-à-dire en ce qui nous concerne traditionnellement bretonnante. S'il y a bien production de bilinguisme par l'école, celle-ci n'assure pas de véritable reproduction linguistique (selon l'expression du linguiste Fishman), qui assurerait un bilinguisme équilibré, car en laisse le soin à la société, donc à tout un chacun.

RESEAUX ET TERRITOIRE BRETONNANTS

C'est donc davantage en termes de réseaux que de territoires qu'il faudra penser « parler breton » désormais, selon la nouvelle demande sociale, sinon encore la pratique majoritaire. Il y a un siècle et même moins, ne parlait-on pas de la limite linguistique comme d'une véritable « muraille de Chine » et encore en 1910 de « combat terrible » entre le breton et le français à cette frontière indécise entre Basse-Bretagne et Haute-Bretagne (autour de Mur etc.) ?

L'identité bretonnante était souvent liée à cette opposition territoriale, pour le meilleur et pour le pire, car dans le contexte d'un siècle des « extrêmes » (*dixit* Hobsbawm), cela a pu être un facteur de nationalisme, y compris breton, par mimétisme bien souvent. C'est ce qu'estimait F. Falc'hun dans la revue *BRUD* (n° 5, p. 5-8, 1957), en le déplorant : « Ce 'nouvel Evangile des temps modernes', soit 'un pays, une langue', aussi bien que 'une langue, un pays', est devenu quelque peu archaïque pour la période contemporaine dans un monde solidaire, malgré lui... ». Et l'on pourrait multiplier les exemples de telles déclarations, de Tanguy Prigent (en 1956, par exemple) à P.J. Hélias...

Si la notion de territoire bretonnant, la Basse-Bretagne, reste valide en tant qu'élément de patrimoine - c'est le territoire historique de la langue bretonne - force est de constater que c'est davantage en réseaux que se constituent les nouvelles bases plus ou moins avancées d'un parler breton axé sur l'avenir, disons à l'horizon « Bretagne 2100 ». Les exemples sont nombreux et déjà en place sous nos yeux : réseaux scolaires avec des filières et des pôles bilingues, qui seraient sans doute à densifier et à renforcer, pour répondre à ce qui devient davantage une « demande sociale » ; réseaux de centres culturels et de divers centres bretonnants (d'apprentissage, de loisirs etc.) ; réseaux que sont aussi les maisons d'édition, les musées (c'est ainsi qu'ils fonctionnent), de même que les radios bilingues ou, d'une autre façon, la télévision (FR 3 étant le type même d'un tel *network* et *TV Breizh* un nouveau modèle de télévision bilingue). La présence du breton sur Internet est là aussi tout à fait significative ; elle n'est pas négligeable au demeurant, ainsi que vient de le montrer l'une de nos étudiantes dans un récent mémoire, alors que l'on vient depuis d'ouvrir une « boutique virtuelle » bretonnante et de présenter un projet de « net portail », à partir du pôle trégorrois de Lannion, justement, fin 2000. Il existe également depuis peu quelques sites littéraires consacrés à des oeuvres en langue bretonne, y compris de ce nouveau genre qu'on appellera peut-être *cyber-lennegezh* (« cyber-littérature » en français). Et l'on pourrait, bien sûr, multiplier les exemples de tels usages en réseaux, Internet et autres.

La langue bretonne, reconnue « langue de France » depuis bientôt un demi-siècle (timidement d'abord, certes, plus franchement ensuite, surtout depuis les années quatre-vingt), devenue désormais une « langue d'Europe » (la Charte européenne des langues régionales et minoritaires ayant tout de même été signée par le gouvernement en 1999, même si elle n'a pas été ratifiée), est aussi en passe d'apparaître comme une « langue du monde » (de type UNESCO), soit un bien collectif à cultiver, parmi des milliers d'autres, d'autant que si l'on naît toujours bretonnant dans telle ou telle famille, plus que dans un terroir ou territoire donné, on le devient aussi de plus en plus, par choix désormais. Ce nouveau paramètre permet dès lors au breton de dépasser l'équation faite entre langue et identité, du moins celle d'origine.

Une récente série de brefs portraits télévisés de nouveaux bretonnants, conçue par Anna Quéré en 1999-2000, a beaucoup impressionné les téléspectateurs par l'internationalisation de la langue bretonne qu'elle suggérait : on y voit et on y entend surtout de nombreux étrangers parlant breton, souvent fort bien, venant de tous pays ou presque, non seulement d'Europe (Allemande, Anglais, Gallois et Irlandais, Hollandais, mais aussi une Russe, une Roumaine, une Hongroise...), comme d'Amérique (Américain, Canadien), d'Afrique du Nord (Kabyle) et, bien sûr, d'Asie (Japon...). Ajoutons-y le fait que plusieurs nouveaux et jeunes écrivains bretonnants sont, de même, originaires d'autres pays et de lointains horizons (y compris d'Australie), les cinq continents se trouvant

donc ici représentés. C'est ce que confirme notre population étudiante au demeurant. Représentation et symbole, plus que réalité tangible, me direz-vous ; certes, mais preuve que le breton s'est récemment ouvert d'autres champs, y compris informatisés, loin de ceux - déjà largement remembrés - du bocage ou Argoat d'antan. Il n'est jusqu'à l'Armor et ses « grèves » (pour reprendre la belle expression « par les champs et par les grèves », imaginée par Flaubert au XIXème siècle) ou, plus prosaïquement, ses côtes elles-mêmes qui ne soient à présent mondialisées, bien et mal, assurément, ne serait-ce que d'un point de vue écologique...

Ce qui fait que, comme pour d'autres langues minoritaires comparables (le basque, le gallois, l'irlandais ou le gaélique notamment), la vitalité sociolinguistique du breton se mesurera moins désormais, à l'horizon de la fin du nouveau siècle donc, à l'aune de l'utilisation qu'on peut en faire dans son voisinage immédiat, attaché à un territoire, jadis d'ailleurs appelé terroir, à chacun son parler (« badume »), que dans sa présence effective sur différents réseaux à géométrie variable (sur les ondes, dans l'enseignement, la production culturelle etc.), certains sans doute encore à venir. Autre monde et autre façon de « parler breton », pourvu que cela le reste, du breton, espérons-nous quand même, ce qui ne devra pas empêcher les futurs bretonnants de se présenter leurs vœux à la manière de l'ami Nono, mais peut-être dorénavant en « fichier attaché »...

F. Favereau

*